



RUE NOTRE-DAME-EST

Le comité des finances décide de se conformer au jugement de la cour en remettant le terrain de M. Hogan

QUANT AUX AUTRES PROPRIETAIRES, ILS DEVONT FAIRE DE NOUVELLES PROPOSITIONS, SINON ON ATTENDRA LE JUGEMENT DES TRIBUNAUX

Le contrat pour les réparations à l'hôtel de ville accordé à M. T. Charpentier

Le comité des finances a tenu, hier, à 10 heures, une séance... Le contrat pour les réparations à l'hôtel de ville accordé à M. T. Charpentier

CEREMONIE RELIGIEUSE

Une bénédiction de cloches à Casselman

Brillante et imposante cérémonie religieuse, ayant hier, dans notre belle paroisse, la vaste église, parée comme aux jours solennels...

Après la messe, il y eut banquet, à l'hôtel de ville, décoré d'une manière splendide.

Le Grand Trunk Ride Association a tenu dernièrement sa 35e réunion annuelle.

Le concours annuel aura lieu à St Jean, P. Q., le 3 septembre 1900.

ERUPTIONS

Les clous, boutons, dartres, eczémas ou herpes, sont des symptômes de l'impureté du sang.

Hood's Sarsaparilla

Ce grand remède agit directement et particulièrement sur le sang, le débarrassant de toutes les humeurs et le purifiant complètement.

Céleri King fait la femme heureuse. Les irrégularités sont l'avertissement naturel d'un danger. Aucune femme souffrant de maladies particulières à son sexe ne peut garder longtemps sa beauté.

Le programme qui sera exécuté au cours de leur pique-nique demain, au Parc Delormier

LES BOUCHERS

Le programme qui sera exécuté au cours de leur pique-nique demain, au Parc Delormier

Voici le programme de la fête champêtre organisée par l'association des bouchers pour mercredi prochain, au Parc Delormier :

PROGRAMME DES JEUX

- 1. Course de poides et pompers, 1/4 de mille — 1er, une tonne de charbon, par M. J. O. Lafrance.

ILS SONT DEBARQUES

Les 125 Juifs roumains obtiennent leur liberté et quittent le "Lake Mégantic"

Les 125 Juifs roumains qui étaient retenus à bord du "Lake Mégantic", depuis samedi après-midi, ont été remis en liberté hier, sur un ordre télégraphique...

MAUVAISE CIGARETTE

Un journalier tombe d'une hauteur de 40 pieds dans la cale d'un vaisseau

La voiture d'ambulance de l'hôpital Général a été manquée en toute hâte, hier soir, au quai de la ligne Allan pour recueillir un pauvre malheureux qui venait de tomber dans la cale du "Brabant".

GRAVE ACCIDENT

Un bambin de sept ans, fils de M. B. Séguin, de Rigaud, a été victime d'un double accident de pied et de la main.

RUDE JOURNEE

Pour une rude journée, ce fut une rude journée que celle d'hier et les employés de l'hôtel Windsor s'en souviendront longtemps.

Un Vin de Merite

CHAMPAGNE DRY ROYAL Expédié par Ackerman-Laurance, 120-m-n-w. Etabli en 1811.

LA LUMIERE AUER. ECOLE CHAMPLAIN, 219 et 220 rue Fullum, Montréal, le 9 avril 1900.

Je vous écris pour vous dire que je fais usage de 16 lumières Auer depuis 3 années et que, sous tous les rapports, je suis très satisfait et des lumières et des employés de la compagnie qui viennent aussitôt qu'ils en sont requis, faire toutes les réparations demandées et cela dans un bref délai.

LUMIERES POUR ESSAI INSTALLEES GRATIS

Kola! C'est un breuvage délicieux, non alcoolique, possédant les propriétés fortifiantes de la noix de kola, et c'est justement le breuvage qu'il faut pour ces temps chauds.

SI VOUS DESIREZ ECONOMISER DE L'ARGENT. Le BAILEY DONALDSON CO., 20 rue des Enfants-Trouvés, Montréal.

Poudre à Pâtisserie COOK'S FRIEND. Prenez un peu d'eau tiède, une brosse rude et une boîte de "RADIA"; brossez, lavez et rincez.

GUERI EN TRES PEU DE TEMPS. M. J. B. LABELLE, 1021 Cadieux, employé chez Langlois & Cie, rue St Paul, a été radicalement guéri par la Gèle de Montréal pour la Guérison des Ruptures.

Radia Poli de Ménage 10¢. Prenez un peu d'eau tiède, une brosse rude et une boîte de "RADIA"; brossez, lavez et rincez.

FEUILLETON DE "LA PRESSE" LE MID WIFE CINQUIEME PARTIE. La pétroleuse ne put réprimer un frisson... Elle pressa le pas.

Christine ne pensait plus... Tout se brouillait dans sa petite cervelle... Quant à Christine, affolée, elle s'était mise à courir à travers du jardin, en appelant au secours.

Metz assiéger. Après la capitulation, elle avait dû se rendre à Paris... Elle se trouvait à la tête d'une troupe de soldats.



LA PRESSE

IMPRIMERIE ET PUBLICATION... PROPRIETAIRES... MONTREAL

ABONNEMENTS... EDITION QUOTIDIENNE... EDITION HEBDOMADAIRE

CIRCULATION DE LA PRESSE

Table showing circulation statistics for various days of the week (LUNDI, MARDI, etc.) and total circulation.

De ce tableau sont exclus plusieurs milliers de numéros, que nous vendons, durant cette période émouvante de la guerre, et que nous croyons ne devoir pas considérer comme circulation régulière.

MONTREAL, 14 AOUT 1900.

LA GUERRE

Contrairement aux suppositions premières, les alliés, après leur victoire de Yang Tschou, ont continué immédiatement leur marche sur Pékin, sans prendre de repos, et sans attendre de renforts.

D'après les calculs des experts militaires de Washington, se basant sur une dépêche du général américain Chaffee, les alliés seraient aujourd'hui aux portes de Pékin. C'est à peu près ce que dit un correspondant de Shanghai, qui annonce que le 12 du courant les alliés n'étaient plus qu'à 20 milles de la capitale chinoise.

En Afrique-Sud, les gros des forces transvaalaises, pour échapper à la capture, a dû quitter son dernier camp fortifié, à Mashadodorf. Le gouvernement du Transvaal a, en conséquence, établi son nouveau siège politique dans une ville plus éloignée, à Delmarsh.

Voilà que l'Afghanistan, pays sous le protectorat de l'Angleterre, séparant l'Hindoustan anglais de l'empire russe, au nord-est, menace de se soulever, et d'entrer en guerre contre la Russie.

Pour le coup, la vieille question d'Orient devient intéressante. Une guerre africaine et russe, c'est la guerre anglaise, toujours attendue et prévue, comme une fatalité plus ou moins éloignée.

NOS TRAMWAYS

L'opinion donnée par des avocats de la Corporation sur les droits de la Compagnie des Tramways est, en tous points, conforme à celle que "La Presse" a émise dès le jour où la Montreal Railway Terminal Co. a fait sa demande au comité des chemins.

La Compagnie des Chars Electriques n'a aucune franchise, aucun droit exclusif sur les rues de Montréal; elle ne jouit que des privilèges qui lui sont conférés par le règlement 210.

Il y a, comme dans toute législation civique, à boire et à manger, comme on dit, dans ce règlement; mais nous serions très étonnés si la Compagnie et ses amis du Conseil pouvaient y trouver des arguments sérieux pour empêcher les chars du "Bord de la Mer" de pénétrer en ville.

La bataille sera chaude et on peut agiter l'opinion, car la Compagnie des Chars Urbains a tous les droits possibles de défendre ses intérêts. Or, son plus grand intérêt est d'empêcher une ou des compagnies rivales de s'établir à Montréal et de lui faire concurrence.

On peut s'attendre à voir toutes les influences mises en jeu, de part et d'autre, pour obtenir du Conseil un vote favorable.

Le public, le grand public, la ou plutôt les masses sages et réfléchies, en faveur de la concurrence, de la pénétration dans Montréal de la "Montreal Railway Terminal Co."

La partie-est et est tout particulièrement intéressée; c'est elle qui est appelée à en recevoir les premiers bénéfices; outre les avantages que sa population, en commun avec celles des autres quartiers, recevra de la concurrence des deux compagnies, elle sera, de plus, mise en communication directe avec la campagne et le fleuve sans avoir à traverser toute la ville pour aller à l'île Sainte-Hélène ou au Parc de la Montagne.

Les journaux se sont jusqu'à ce jour montrés très favorables à cette concurrence, surtout les journaux français du nord.

La presse anglaise est plus difficile à juger. La "Gazette" et le "Herald" n'ont pas encore pris possession, fait surtout remarquable quant au dernier, de la campagne chez nos deux confrères.

Les idées qu'ils émettent sont très justes, très saines; restent à considérer si elles sont pratiques et équitables pour la compagnie concurrente.

Nos confrères anglais demandent que le contrat qui liera cette compagnie soit plus positif, moins sujet à discussion, à procès, que celui qui li la Compagnie des Chars à Montréal. Cette suggestion est parfaite.

Mais nos confrères demandent de plus que des conditions beaucoup plus avantageuses pour la ville soient imposées à la nouvelle compagnie.

Cette seconde suggestion serait encore parfaite si — car il y a un gros si — elle ne devait avoir pour effet de tuer dans l'œuf tout espoir de voir se réaliser l'établissement dans Montréal d'une ligne concurrente.

Le contrat passé entre la ville est bon ou mauvais, mais quel qu'il soit, il ne peut être changé avant 1922. C'est vouloir reculer jusqu'à cette date — et jusqu'aux calendes grecques — toute amélioration possible du transport des voyageurs à Montréal, qu'imposer à une compagnie rivale des conditions qui la placeraient dans une position plus onéreuse que celle qu'occupe la compagnie actuelle.

Qu'on fasse avec la compagnie nouvelle un contrat tellement bien dressé qu'elle ne pourra en sortir; qu'on rogne ses privilèges, sa liberté d'action, rien de mieux; mais qu'on ne lui impose pas des obligations monétaires qui regardent fluo toute concurrence possible, en fluo tout des charges qui ne pèsent pas sur la Compagnie des Tramways de Montréal.

Le Conseil municipal ne saurait, du reste, imposer de semblables conditions au "Tramway du Bord-de-la-Mer", alors que les autres tramways de l'île de Montréal, ceux qui font le service de l'ouest, ont sous leur responsabilité aucune, dans les rues de Montréal, grâce à leur contrat avec la Compagnie des Tramways.

Pour imposer à la nouvelle compagnie des conditions de concurrence, il faut que celle-ci soit obligée de rester compagnie indépendante; de ne jamais s'allier avec la Compagnie des Chars, ou toute autre compagnie.

Cette restriction est plus facile à imposer qu'à faire respecter.

Les directeurs actuels de la "Montreal Railway Terminal Coy.", l'accepteront de très bonne foi et la feront respecter, tant qu'ils seront directeurs; mais les directeurs d'aujourd'hui ne seront pas ceux de demain et nul ne peut savoir ce que l'avenir nous réserve.

Le téléphone nous offre un exemple de ce qui pourrait arriver avec les tramways si on ne prend pas les précautions nécessaires.

La Compagnie de Téléphone Fédéral, créée pour faire concurrence à la Compagnie Bell, portait, dans sa charte, l'obligation de ne se fusionner avec aucune compagnie.

Elle ne fusionna pas, mais des actionnaires de la compagnie Bell achetèrent les actions de la Fédérale et supprimèrent toute concurrence possible à la Compagnie Bell, tout en laissant vivre sur le papier la Fédérale.

Un tour de passe-passe semblable a été joué avec la fameuse compagnie de Gas Coates et les citoyens de Montréal s'opposent aujourd'hui ce qu'il leur en coûte et ce qu'il leur en coûtera pendant trente ans.

Nous n'avons à nous préoccuper que de ce qui nous concerne; une fois la concurrence établie avec quelque chance de permanence, notre ville sera dotée de meilleurs services de transport qu'il soit possible de réaliser.

Appel des Académies

La convention d'Ariehat, le 15 du courant, devra, dit le "Monteur Académien", réunir toutes les forces vitales de la nation. Tous ceux qui ont le souci des intérêts religieux, politiques et moraux de notre race devront s'y donner rendez-vous et y porter le concours de leur présence, de leur intelligence et de leurs efforts. Plus la convention sera nombreuse, plus elle sera imposante.

La fondation de la Chine compte, dit-on, près de 400,000,000 d'habitants. La statistique vient de placer à 301,000,000 habitants, la population de l'Europe.

Succès Canadiens

Le grand prix, que les beurres et fromages du Canada viennent d'obtenir à l'exposition de Paris, vaut la meilleure réclame à notre industrie laitière.

Mais ce n'est pas le seul succès de la production agricole de notre pays. Plusieurs chargements de pommes canadiennes, de "Simonses", même si périssables, sont arrivés en excellent état à Paris, et ont reçu du commerce, toute l'attention due à leurs mérites.

Trois hivernés en un an

Le soleil ne se couche pas sur l'empire anglais, comme autrefois il ne cessait de briller sur l'empire de Charles Quint.

La vaste étendue des possessions anglaises nous conduit à un autre résultat. Les soldats du 2ème contingent canadien vont voir trois hivernés en un an. Ils se sont enrôlés, au Canada, l'hiver dernier; ils vont en hiver, en Afrique-Sud; s'ils reviennent avant janvier, ils seront une troisième fois en hiver, durant la même année.

Les livres de l'océan

Un concours de vitesse est présentement engagé, entre les grands paquebots qui font le service de New-York à Liverpool, Brème et Hambourg, et "vice versa".

Lundi, le "Kaiser Wilhelm der Grossen" de la North German Lloyd, partait pour Brème; le "Deutschland", de la Hamburg American Line, partait 24 heures après pour Hambourg; mardi, le "New-York", de la American Line, et le "Oceanic", de la White Star, quittaient leurs ports, tous à la fois.

C'est à qui ira le plus vite — pour la réclame. La sécurité des passagers, c'est le moindre des soucis des compagnies rivales.

Pays progressifs

C'est en Suède que le téléphone est le plus répandu. On compte pour le réseau de l'Etat 734 stations desservant 32,800 appareils et utilisant 75,300 kilomètres de lignes. Mais, dans ces heureux pays, le téléphone n'étant pas un monopole, les entreprises privées n'ont pas tardé à surgir. Elles desservent 22,300 appareils, utilisant 4,200 kilomètres de fil.

La concurrence qui n'a pas tardé à s'établir entre le réseau de l'Etat et les Compagnies particulières a eu pour heureuse conséquence de réduire sensiblement le prix de l'abonnement. Pour l'Etat, il ne dépasse guère 70 francs. Que ces localités les 125 francs. Dans d'autres pays, au contraire, on peut avoir un appareil pour 11 francs.

Appuyons que la Suède a 113 appareils pour 10,000 habitants; les Etats-Unis 107, la Suisse 93, l'Allemagne 29, la France 7 et le Japon 1.

Un bon régime

La destruction, ou plutôt le déplacement de colonel Bouzon, chef du 1er régiment des cuirassiers de France, attire l'attention sur ce corps d'élite.

Ses origines remontent à 1831. Il s'appela l'armée. Pendant la Fronde, il fut à Jargeau, à Bénévent, au faubourg Saint-Antoine, puis aux sièges d'Arras et de Valenciennes.

Lorsque l'armée fut nommée général de la cavalerie, le régiment prit le titre de Colonel-Général, ce qui lui donna le droit de porter la cornette blanche conlée à sa compagnie colonelle.

Pendant la guerre d'Espagne, le régiment figure en Italie à Luzzara et à Calcinato. La charge qu'il exécuta est restée célèbre.

En 1791, on le retrouve aux batailles de Jommapes, de Erlinnet et de Neerwinden. En 1796, en Italie, il se distingue à Caldiero, à Arcole et à Rivoli. C'est à la tête d'un escadron du 1er de cavalerie que Kellermann cultive un régiment de Hussards au passage de la Platte. Quelques jours plus tard, le régiment entonne la

Cette abstention était due à une excellente raison. M. Norquay reposait au cimetière depuis l'année précédente.

Libéraux Anglais

A la Chambre des Communes, en Angleterre, la représentation comprend 187 libéraux, sur un total de 670 membres. Les libéraux anglais comptent dans leurs rangs 62 impérialistes, 68 anti-impérialistes, et 57 indépendants.

Les élections sont proches, en Angleterre, et il y a deux courants d'opinion, parmi les libéraux anglais sur leur cause de faiblesse. Les libéraux impérialistes seront même acceptés par les Tories, qui ne leur feront pas d'opposition, les combattant déjà comme leurs alliés virtuels.

Les prophètes vaient

C'est en décembre ou janvier, plus probablement en janvier, disent-ils, que l'été, il y a deux courants d'opinion au sujet de la date des élections; les uns disent qu'elles n'auront lieu qu'en août de janvier, les autres prétendent qu'elles se feront même en septembre.

Dans tous les cas, ça sent la poudre, comme dit M. Tarte; car le bureau de M. James Sutherland, à Ottawa, est assailli tous les jours, par les plus actifs cavaliers de son parti.

Mgr Ireland

Dans un grand journal de Boston, on lit ce qui suit: "Des laïques catholiques et protestants font des démarches auprès du pape Léon XIII, pour obtenir à Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, le chapeau de cardinal."

Mgr Keane

Chez les catholiques des Etats-Unis, l'opinion se répand que Mgr Keane, ancien recteur de l'Université de Washington, succéderait à Mgr Hennessey, archevêque de Minnesota.

Mgr Hennessey est mort ces jours derniers.

Sympathies présidentielles

Le président McKinley a annoncé son intention de se rendre de Canton à Washington pour assister au service funèbre qui sera célébré le 19 courant pour feu le roi Humbert, d'Italie.

Les membres du cabinet seront aussi présents ainsi que le corps diplomatique en plein uniforme.

Son Eminence le cardinal Gibbons officiera à la cérémonie qui aura lieu dans l'église Saint-Mathieu.

Par les temps de chaleurs

Un bon conseil: Le meilleur moyen d'apaiser la soif n'est pas de boire beaucoup, car on perd par perspiration à peu près tout ce que l'on boit, et plus on boit dans certaines limites, plus on provoque la soif. Il faut avoir le courage de résister à la tentation.

La sensation de soif a son siège, surtout dans la bouche; il suffit, pour l'apaiser, ou de maintenir dans la bouche un bonbon non sucré, un corps quelconque provoquant la salivation, ou encore de s'humecter les parois buccales avec un liquide légèrement acide, de loin en loin, avec une palette. C'est la bouche qui fait peser, de liquide, intermédiaires, inutilement dans l'estomac, finissent par l'irriter, par provoquer la maladie et déterminer les accidents intestinaux. Donc, boire très peu, et, si la soif est intense, se laver la bouche simplement avec un liquide approprié, avec de l'eau par exemple, renfermant un peu d'extrait de menthe. C'est le seul moyen d'éviter les accidents et les dérangements intestinaux, si communs à l'époque des grandes chaleurs.

Le nouvel idiome international, dont M. Léon Bollack, de Paris, est le créateur, s'impose à l'attention du public par son originalité.

Grâce à une méthode toute neuve de classement grammatical, il donne une solution plausible de la grave question de l'établissement d'un "langage international".

La distinction entre les classes de mots est faite, — par ainsi dire "matériellement", — par une combinaison de la longueur, de la sonorité et des extrémités des mots, dont "l'aspect" varie avec chaque division du discours.

De plus, par son "alphabet" très court (10 lettres), ses règles de "formation" sont faciles, l'absence de toute exception, cette langue répond peut-être aux vœux de ceux qui réclament un moyen d'intercommunication aisé et pratique, permettant de se passer de tout interprète et de tout traducteur.

Le nouvel idiome ne prétend pas substituer aux langues nationales; il veut être la langue "secondaire" de l'humanité.

"L'idiome "maternel" resterait la langue de "coeur" de chaque nation; la "Langue Bleue" voudrait devenir la langue de "raison", c'est-à-dire le langage international du commerce, de l'industrie et de la science.

Grande vente de liquidation de plus de 100 pièces de marchandises diverses des plus admirables, collectionnées de notre département, les marchandises qui se lavent, et exposées sur un comptoir spécial à 20c le kilo, pour être vendues à 7c.

Grande vente de liquidation de milliers de verges de tissus noirs, le plus beau choix de dessins, grande et petite largeur, marchandises irréprochables pour robes d'été, qui suivent les modes, au prix plus qu'ordinairement bas de la verge, 15c Mercredi seulement.

Matinées positives au-dessous du prix d'achat

En belle Perce, en Lavin blonde, etc. Matinées pour dames, 69c

En 1870, sous le général d'Hautpoul, le 1er régiment de cuirassiers se couvre de gloire à Ausserlitz. Les années suivantes, jusqu'en 1871, il se signale à Iéna, à Eylau; il charge à Kolmuhl sur un carré autrichien. C'est le régiment qui décide la victoire de la Moskova. En 1813, Hanau, Montmirail; il est licencié en 1815.

Retourne comme régiment des cuirassiers de la reine en 1816, il reprend son titre en 1821 et figure à Anvers en 1822.

En 1870, les cuirassiers firent acte d'éroisme leur charge de Reichshoffen est dénommée légendaire, et s'ils furent totalement défaits, au moins avaient-ils arrêté les Prussiens dans leur marche en avant.

Passé de grands souvenirs. Sur la soie du drapeau se lit l'histoire de France.

La robe Marguerite

La voilà condamnée aux longs voiles de deuil, cette douce, charitable et belle reine Marguerite, si tendrement vénérée et aimée dans toute l'Italie. Son mariage avec le roi Humbert avait été un roman délicieux d'amour. Elle a été la fée de son mari, comme elle l'est de son pays. Les larmes voient aujourd'hui ses vœux si limités et obscurément son front si pur. Elle du prince Ferdinand, frère de Victor Emmanuel, elle est née à Turin le 29 novembre 1870.

Des sa plus tendre jeunesse, elle manifesta un penchant très vif pour la musique et la poésie. D'un esprit très cultivé, la reine connaît à fond les oeuvres des poètes anciens et modernes. Elle-même se livre au charme de l'inspiration poétique. Elle a composé plusieurs poésies en italien, où perce un sentiment exquis de fraîcheur et de grâce. Sa "Préface à la Vierge" est un morceau absolument délicieux. Elle tient un "journal" où chaque soir sont consignés les événements grands ou petits de la journée.

Sa charité est inépuisable. La reine présidente et patronne quantité d'oeuvres de bienfaisance. On cite d'elle des traits de bonté exquis. Tout ce qui est beaux-arts la passionne. A Rome, elle suit toutes les représentations nouvelles; elle est l'âme des artistes et des écrivains. Douée d'une jolie voix de mezzo soprano, elle chante avec un art parfait. Mais c'est une surprise musicale qu'elle, la Souveraine, réserve seulement aux personnes qui font partie du "Cercle de la Reine".

Elle a peint plusieurs tableaux qui ont une réelle valeur artistique. C'est en un mot, un véritable tempérament d'artiste.

Les années n'ont pas altéré la beauté de ses traits, et c'est à peine si ses magnifiques cheveux blancs, sont argentés de quelques fils blancs. Hélas! la douleur et le chagrin vont mettre un voile de tristesse sur cette physionomie si souriante, sur ces traits si gracieux.

Un bon conseil: Le meilleur moyen d'apaiser la soif n'est pas de boire beaucoup, car on perd par perspiration à peu près tout ce que l'on boit, et plus on boit dans certaines limites, plus on provoque la soif. Il faut avoir le courage de résister à la tentation.

La sensation de soif a son siège, surtout dans la bouche; il suffit, pour l'apaiser, ou de maintenir dans la bouche un bonbon non sucré, un corps quelconque provoquant la salivation, ou encore de s'humecter les parois buccales avec un liquide légèrement acide, de loin en loin, avec une palette. C'est la bouche qui fait peser, de liquide, intermédiaires, inutilement dans l'estomac, finissent par l'irriter, par provoquer la maladie et déterminer les accidents intestinaux. Donc, boire très peu, et, si la soif est intense, se laver la bouche simplement avec un liquide approprié, avec de l'eau par exemple, renfermant un peu d'extrait de menthe. C'est le seul moyen d'éviter les accidents et les dérangements intestinaux, si communs à l'époque des grandes chaleurs.

Le nouvel idiome international, dont M. Léon Bollack, de Paris, est le créateur, s'impose à l'attention du public par son originalité.

Grâce à une méthode toute neuve de classement grammatical, il donne une solution plausible de la grave question de l'établissement d'un "langage international".

La distinction entre les classes de mots est faite, — par ainsi dire "matériellement", — par une combinaison de la longueur, de la sonorité et des extrémités des mots, dont "l'aspect" varie avec chaque division du discours.

De plus, par son "alphabet" très court (10 lettres), ses règles de "formation" sont faciles, l'absence de toute exception, cette langue répond peut-être aux vœux de ceux qui réclament un moyen d'intercommunication aisé et pratique, permettant de se passer de tout interprète et de tout traducteur.

Le nouvel idiome ne prétend pas substituer aux langues nationales; il veut être la langue "secondaire" de l'humanité.

"L'idiome "maternel" resterait la langue de "coeur" de chaque nation; la "Langue Bleue" voudrait devenir la langue de "raison", c'est-à-dire le langage international du commerce, de l'industrie et de la science.

Grande vente de liquidation de plus de 100 pièces de marchandises diverses des plus admirables, collectionnées de notre département, les marchandises qui se lavent, et exposées sur un comptoir spécial à 20c le kilo, pour être vendues à 7c.

Grande vente de liquidation de milliers de verges de tissus noirs, le plus beau choix de dessins, grande et petite largeur, marchandises irréprochables pour robes d'été, qui suivent les modes, au prix plus qu'ordinairement bas de la verge, 15c Mercredi seulement.

Matinées positives au-dessous du prix d'achat

En belle Perce, en Lavin blonde, etc. Matinées pour dames, 69c

Vente d'Echantillons de Manufactures, de Jupes en Crash et en Duck

Jupes pour dames en vraie toile Crash Irlandaise, en plissé blanc cordé et en duck, ces étoffes sont unies, d'autres garnies d'applications et de broché, toutes bien faites et bien filées, au prix très bas de...

Chapeaux de Mi-Saison

Des milliers de beaux chapeaux de feutre, très à la mode actuellement, grande variété de styles nouveaux et choisis, dans les couleurs gris perle, cardinal, bleu-marin et bon royal, brun, noir, gris et poivre, garnis de cravates rayées ou pointillées "Folkie". A DES PRIX TRÈS SPÉCIAUX.

N. B. — Voyez notre annonce de Mercredi soir.

Angle des rues St Laurent et Ste Catherine

E. LEPAGE & CIE

La Cie S. Carsley, Limitée

Des milliers de Dames ont assisté, la semaine dernière, à la Grande Vente de Blouses afin de se procurer les Bargains offerts. Cette semaine, la foule sera encore plus grande. Les prix ont été coupés de telle sorte que les premiers, de m n les ne sont plus reconnaissables. Ce genre d'achat est profitable pour vous.

Blouses en Mousseline

Belles Blouses en Mousseline blanche ajourée, yoke avec frill, manchettes molles et voyantes, nouveau collet en pointe. Régulier \$1.15. Demain...

69c

Blouses en Soie

Elegantes blouses en soie, en jolis rayés, devant ample, yoke en pointe, manchettes voyantes et molles, et collet en toile détachable pour dames, prix régulier \$2.50. Maintenant... \$1.55

Très élégantes blouses en magnifiques rayés, en soie cordée, devant et dos amples, manchettes nouveau genre, et collet blanc détachable, pour dames, régulier \$3.25. Maintenant... \$1.75

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses en Soie

Blouses de Fantaisie

Un gros lot de Blouses en Batiste et en Mousseline de fantaisie, raies de dentel et de fantaisie, yoke dans le dos, devant ample, collet et manchettes de la même étoffe que celle de la blouse. Régulier 75c. Demain...

24c

Bas pour l'Été

Toutes les pesanteurs en Bas de dames pour les chaleurs à des prix excessivement bas.

Bas en coton noir non changeant, de belle qualité, belle forme et à la mode, pour dames... 16c

Bas de coton, en nuances assorties de fantaisie, raies à piqûres ajourées, légers, pour dames... 20c

Bas en cachemire noir uni non changeant, sans couture, pesanteur d'été, pour dames... 25c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

Bas en fil de Lisle noir, de belle qualité, tout-fait à la mode, et bien finis, raies à piqûres ajourées, pour dames, la paire... 40c

L'avenir de notre race dans ce pays

Le sous-titre de ce rapport peut paraître prétentieux. Il n'est pas de ceux qui...

Il est évident que la race canadienne-française est restée pour nous un problème...

Et cependant nos législateurs ne font pas toujours ce qu'ils devraient faire...

Le nord de l'Ontario est sur les confins de la province de Québec et de l'Ontario...

Le développement extraordinaire qu'ont pris depuis quelques années le district environnant...

Le lieutenant-colonel St-Onge, de l'armée impériale, a été nommé officier de l'artillerie canadienne...

Le lieutenant-colonel St-Onge, de l'armée impériale, a été nommé officier de l'artillerie canadienne...

Le lieutenant-colonel St-Onge, de l'armée impériale, a été nommé officier de l'artillerie canadienne...

Le lieutenant-colonel St-Onge, de l'armée impériale, a été nommé officier de l'artillerie canadienne...

Le lieutenant-colonel St-Onge, de l'armée impériale, a été nommé officier de l'artillerie canadienne...

Le lieutenant-colonel St-Onge, de l'armée impériale, a été nommé officier de l'artillerie canadienne...

Le lieutenant-colonel St-Onge, de l'armée impériale, a été nommé officier de l'artillerie canadienne...

Le lieutenant-colonel St-Onge, de l'armée impériale, a été nommé officier de l'artillerie canadienne...

La presse française en veut au gouvernement d'avoir accepté la nomination du Maréchal Von Waldersée au commandement en chef des troupes alliées

Une dépêche du général Chaffee annonce que la colonne de secours est arrivée à Hospi Wu, à mi-chemin entre Tien-Tsin et Pékin

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

Le général Chaffee a écrit au général Chaffee...

BANQUEROUTE - La Vente à l'Encaissement du Stock de Banqueroute - SE CONTINUERA DEMAIN, A 2.30 hrs et 7.30 hrs p. m.

LOTS Désirables Pour Vente Immédiate - Avis aux Constructeurs de Maisons - Nous offrons en Vente, à des prix exceptionnels de bon marché, 3 LOTS sur la rue SHERBROOKE

3 LOTS SUR LA RUE ST DENIS - Grandeur 75 X 90 - Toutes informations à nos bureaux.

Changez votre Piano - Allocation extra Ce mois-ci - Nous avons besoin d'un nombre de pianos d'occasion en paiement partiel pour des pianos Steinway, Nordheimer, Heintzman, Howard, neufs.

GRATIS - Un bicyclette à votre choix en récompense à tous ceux qui nous ont écrit en correspondance avec quel qu'un désir d'assurer sur la vie.

OTTAWA FIRE INS. CO. - 183 1/2 Rue St Jacques - Avis public est par les présentes donné que M. Francis Gauthier n'est plus notre employé...

COMPTES EN SOUFFRANCE I - Nous avons des moyens particulièrement efficaces pour assurer la perception des comptes en souffrance.

AMUSEMENTS - HER MAJESTY'S THEATRE, Cette semaine - Matinée, Mercredi, Vendredi, Samedi, à 8 h 15 p. m.

Jolie Promenade - Le corps de musique l'Union Lamblotte de Québec, qui doit venir nous visiter le 18 août...

UN VOYAGE A PARIS - Ne vous contentez pas de rêver en 2ème classe. Pour renseignements, écrire à L. J. RIVET, 745 Rue St Urbain.

L'Humanité Souffrante Intéressée - Le Tœnia ou Ver Solitaire, le Tœnia non armé ou Batoricéphale, les Ascariides, Lombricoïdes, les Oxyures, etc.

PAR MARCOTTE FRERES - Vente au Commerce - Mercredi et Jeudi, 15 et 16 Août - Nous vendons à nos salles, rue Saint-Jacques, trois toiles de marchandises assorties...

MAISON DE VENTE - Vente au Commerce - Mercredi et Jeudi, 15 et 16 Août - Nous vendons à nos salles, rue Saint-Jacques, trois toiles de marchandises assorties...

MAISON DE VENTE - Vente au Commerce - Mercredi et Jeudi, 15 et 16 Août - Nous vendons à nos salles, rue Saint-Jacques, trois toiles de marchandises assorties...

MAISON DE VENTE - Vente au Commerce - Mercredi et Jeudi, 15 et 16 Août - Nous vendons à nos salles, rue Saint-Jacques, trois toiles de marchandises assorties...

MAISON DE VENTE - Vente au Commerce - Mercredi et Jeudi, 15 et 16 Août - Nous vendons à nos salles, rue Saint-Jacques, trois toiles de marchandises assorties...



# CONSEIL DE VILLE

## L'égout de la rue St Jacques va être construit—Deux commissions civiques en conflit

### Des moyens vont être pris pour imposer aux propriétaires les soupapes de sûreté — Une question de procédure soulevée par l'échevin Lamarche

La séance du Conseil de ville, hier après-midi, a été absolument monotone et il n'y a eu qu'un petit incident qui lui a donné un peu de vie. Ce fut de la suite du commencement à la fin.

Une lettre de M. Sparrow, propriétaire de l'hôtel Royal, se plaignant du mauvais état de la rue 106, est renvoyée au département de la voirie.

Une requête des marchands de fruits en gros, demandant que la cité ne fasse pas élever la voie temporaire placée récemment par le Grand Iron, est déclinée au comité spécial, chargé de cette question.

Le rapport du comité des finances accordant à M. T. Charpentier, un contrat pour réparations à l'hôtel de ville, est renvoyé à la prochaine séance, à la demande de l'échevin Brunet.

Le rapport du comité des chemins recommandant l'adoption des plans préparés par M. St. George pour l'égout de la rue St Jacques, est adopté. On va commencer l'égout incessamment.

À la demande de l'échevin Jacques, l'échevin Martineau explique que les municipalités de Saint-Henri et Westmount ont l'intention de construire un canal de la Glen à la rivière Saint-Pierre, pour y déverser une partie des eaux de surface qui vont actuellement dans l'égout de la ville.

Les ingénieurs de Saint-Henri et Westmount croient que ce canal soulagerait suffisamment l'égout de la rue St Jacques, pour empêcher les inondations. Cependant, ils ne sont pas sans avoir des craintes à ce sujet.

D'un autre côté, M. St. George ne croit pas qu'on puisse de cette manière garantir les propriétés de toute inondation. En face de ces opinions, le comité des chemins a décidé de construire le canal supplémentaire de la rue Saint-Jacques jusqu'à l'équipement des \$35,000, qu'il ne peut continuer à l'expérience limitée par ailleurs sans être suffisante. Dans ce dernier cas, la ville devra payer en partie cette dépense de \$35,000, dans le cas contraire, les municipalités voisines seraient appelées à payer leur part proportionnelle.

Un rapport du comité des chemins relatif aux soupapes de sûreté est adopté. Ce rapport expose que le 23 avril dernier, le Conseil a autorisé le comité à poser un certain nombre de ces soupapes automatiques dans des endroits spécifiés, à dépense devant s'élever à \$12,500 sur un crédit de \$5,000 préalablement voté, et l'autre moitié par les propriétaires intéressés.

Subséquentement, le 3 juillet 1900, le Conseil adopta un autre rapport du comité des chemins autorisant la pose d'autres soupapes automatiques à dépense d'un montant de \$11,500, dont la moitié payable par les propriétaires. Mais il se trouve aujourd'hui que trois soupapes seulement ont été posées, les autres propriétaires mentionnés dans le rapport, tous les autres propriétaires ayant refusé d'en permettre la pose.

En attendant que le Conseil se sera occupé de la mode de procédure qui sera adoptée contre les personnes qui refusent de laisser poser les soupapes de sûreté sur leurs propriétés, le comité des chemins recommande qu'aucune action ne soit prise sur le rapport adopté le 3 juillet et que ce rapport, actuellement, avec le nouveau comité des chemins. Ce dernier a l'intention de consulter les avocats de la ville sur la manière de procéder sur cette question.

Le séminaire de l'incident dont il est fait mention plus haut. Comme "La Presse" le disait, hier, le comité des chemins et les termes Logan et Fletcher, le comité des chemins. Le premier a refusé péremptoirement à l'autre de prendre en compte les propositions de Logan et Fletcher, et l'autre a refusé de se soumettre à la décision du comité des chemins. Ce dernier a l'intention de consulter les avocats de la ville sur la manière de procéder sur cette question.

Next meeting! s'écrit après la lecture de cette requête. L'échevin Gagnon, président du comité des chemins, a dit que l'échevin Martineau demande alors à son collègue, pour le plus grand bien du service public, de laisser le Conseil trancher la question, immédiatement, et il le prie de vouloir bien retirer son opposition.

M. Gagnon reste inflexible et ne répond pas un seul mot.

L'échevin Lamarche, paraissant fort indigné, se lève alors la charte de la cité en main, et il dit que se on lui, l'échevin Gagnon n'a pas le droit de crier: Next meeting!

L'ancienne charte, dit-il, exigeait que dans toutes les assemblées du Conseil, à la demande d'un membre, une question quelconque, fut renvoyée à une autre séance du moment qu'elle n'était pas inscrite sur l'ordre du jour et que tous les membres n'avaient pas consenti unanimement à la prendre immédiatement en considération. Mais dans la nouvelle charte, on n'impose cette restriction qu'aux assemblées spéciales, mais non aux

assemblées régulières, comme l'assemblée présente. M. Lamarche cite à l'appui la clause suivante de la nouvelle charte: "288.— À ces assemblées spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, si ce n'est avec le consentement du maire et de tous les membres du conseil présents."

Le maire intervient et dit que la question est sérieuse. Son Honneur tout en admettant que la difficulté est assez délicate à trancher, n'est pas de l'avis de l'échevin Lamarche et il dit que quand même la nouvelle charte ne serait pas très claire à ce sujet, l'esprit de la loi est d'imposer la restriction en question à toutes les assemblées. Tout de même, le point en litige sera soumis aux avocats de la ville.

Comme l'échevin Gagnon n'avait ni donné d'explications, ni retiré son opposition, l'échevin Martineau lui lance une détermination. "Soyez sûr que nous ne prendrons quand même, du sable. Ces terrains sont la propriété de la ville et la commission des chemins n'a pas de droits exclusifs. S'il n'y a pas moyen de débattre la question, ici, la bataille peut se faire en dehors sur un autre terrain!"

C'est le mot de la fin et l'on passe à autre chose.

L'échevin Raby attire l'attention du président du comité des chemins sur le fait que la Commission du Grand Iron a élargi la rue Lamontagne d'une quinzaine de pieds et posé ses rails sur le terrain de la ville. Il demande si le comité est informé de ce fait et s'il a l'intention de prendre des mesures, pour faire respecter la propriété de la ville.

L'échevin Martineau dit que l'inspecteur de la ville a déjà donné les avis nécessaires à la Commission. Dans quelques jours, si on constate que la compagnie ne se conforme pas à ces avis, des mesures seront prises pour l'y forcer.

L'échevin Martineau donne avis qu'il propose, à son comité, de faire un règlement permettant les jeux athlétiques le dimanche.

Sur motion des échevins Laporte et Rivers, un comité d'un mois est accordé à l'échevin LeBeuf.

L'échevin Gagnon est nommé maire suppléant pour les prochains trois mois.

En réponse à l'échevin Brunet, l'échevin Laporte dit que le comité du pompier Thibault a été soumis aux avocats de la ville et qu'une décision sera prise à ce sujet à la prochaine séance.

On renvoie au comité des marchés une lettre de l'Union des Abattoirs attirant l'attention du conseil sur le fait que les abattoirs de Forest furent brûlés en 1896 et qu'il avait été question de les rebâtir à la Pointe St. Charles. Rien cependant n'a été fait dans ce sens.

Le conseil approuve le rapport du comité des finances recommandant à la ville de payer les dépenses de frais en concu par le maire Préfontaine, dans sa cause avec l'hon. Geo. W. Stephens.

On ajourne après plusieurs affaires de routine.

## NOUVELLES DE ST JEROME

### Prêtres pour la cessation de la plume — Le Père Prevost.

De notre correspondant particulier Saint-Jérôme, 14 — Dimanche dernier, à l'issue des vêpres, des prières ont été dites pour demander la cessation des armes, des églises, des clochers, des cloches, des canons, des pétards, des mitrailleuses, etc. Le Père Prevost, de la paroisse de Saint-Jérôme, a prononcé le sermon à la grand-messe de dimanche.

La Compagnie du Grand Nord a honnêtement blâmé les organes de l'exécution aux Chutes Shawinigan.

Après la grande messe de dimanche, il y eut assemblée des Enfants de Marie, à laquelle le Père Prevost a prononcé une allocution.

DANS ONTARIO

### Wm McGregor et Sol. White sur les raies pour les prochaines élections générales

Windsor, Ont., 14 — William McGregor, député fédéral, se présentera de nouveau comme candidat libéral, aux prochaines élections. Cette décision a été annoncée hier par un communiqué de presse, dans lequel tous les membres n'avaient pas consenti unanimement à la prendre immédiatement en considération. Mais dans la nouvelle charte, on n'impose cette restriction qu'aux assemblées spéciales, mais non aux

assemblées régulières, comme l'assemblée présente. M. Lamarche cite à l'appui la clause suivante de la nouvelle charte: "288.— À ces assemblées spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, si ce n'est avec le consentement du maire et de tous les membres du conseil présents."

Le maire intervient et dit que la question est sérieuse. Son Honneur tout en admettant que la difficulté est assez délicate à trancher, n'est pas de l'avis de l'échevin Lamarche et il dit que quand même la nouvelle charte ne serait pas très claire à ce sujet, l'esprit de la loi est d'imposer la restriction en question à toutes les assemblées. Tout de même, le point en litige sera soumis aux avocats de la ville.

Comme l'échevin Gagnon n'avait ni donné d'explications, ni retiré son opposition, l'échevin Martineau lui lance une détermination. "Soyez sûr que nous ne prendrons quand même, du sable. Ces terrains sont la propriété de la ville et la commission des chemins n'a pas de droits exclusifs. S'il n'y a pas moyen de débattre la question, ici, la bataille peut se faire en dehors sur un autre terrain!"

C'est le mot de la fin et l'on passe à autre chose.

L'échevin Raby attire l'attention du président du comité des chemins sur le fait que la Commission du Grand Iron a élargi la rue Lamontagne d'une quinzaine de pieds et posé ses rails sur le terrain de la ville. Il demande si le comité est informé de ce fait et s'il a l'intention de prendre des mesures, pour faire respecter la propriété de la ville.

L'échevin Martineau dit que l'inspecteur de la ville a déjà donné les avis nécessaires à la Commission. Dans quelques jours, si on constate que la compagnie ne se conforme pas à ces avis, des mesures seront prises pour l'y forcer.

L'échevin Martineau donne avis qu'il propose, à son comité, de faire un règlement permettant les jeux athlétiques le dimanche.

Sur motion des échevins Laporte et Rivers, un comité d'un mois est accordé à l'échevin LeBeuf.

L'échevin Gagnon est nommé maire suppléant pour les prochains trois mois.

En réponse à l'échevin Brunet, l'échevin Laporte dit que le comité du pompier Thibault a été soumis aux avocats de la ville et qu'une décision sera prise à ce sujet à la prochaine séance.

On renvoie au comité des marchés une lettre de l'Union des Abattoirs attirant l'attention du conseil sur le fait que les abattoirs de Forest furent brûlés en 1896 et qu'il avait été question de les rebâtir à la Pointe St. Charles. Rien cependant n'a été fait dans ce sens.

Le conseil approuve le rapport du comité des finances recommandant à la ville de payer les dépenses de frais en concu par le maire Préfontaine, dans sa cause avec l'hon. Geo. W. Stephens.

On ajourne après plusieurs affaires de routine.

## UNION TYPEO

### Le remarquable conflit de l'industrie des cigares à New-York

### LE MARCHÉ AUX COGNACDES

### La société des entrepreneurs de Chicago se désagrège

### Une autre grève générale

### DANS ONTARIO

### Wm McGregor et Sol. White sur les raies pour les prochaines élections générales

Windsor, Ont., 14 — William McGregor, député fédéral, se présentera de nouveau comme candidat libéral, aux prochaines élections. Cette décision a été annoncée hier par un communiqué de presse, dans lequel tous les membres n'avaient pas consenti unanimement à la prendre immédiatement en considération. Mais dans la nouvelle charte, on n'impose cette restriction qu'aux assemblées spéciales, mais non aux

assemblées régulières, comme l'assemblée présente. M. Lamarche cite à l'appui la clause suivante de la nouvelle charte: "288.— À ces assemblées spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, si ce n'est avec le consentement du maire et de tous les membres du conseil présents."

Le maire intervient et dit que la question est sérieuse. Son Honneur tout en admettant que la difficulté est assez délicate à trancher, n'est pas de l'avis de l'échevin Lamarche et il dit que quand même la nouvelle charte ne serait pas très claire à ce sujet, l'esprit de la loi est d'imposer la restriction en question à toutes les assemblées. Tout de même, le point en litige sera soumis aux avocats de la ville.

Comme l'échevin Gagnon n'avait ni donné d'explications, ni retiré son opposition, l'échevin Martineau lui lance une détermination. "Soyez sûr que nous ne prendrons quand même, du sable. Ces terrains sont la propriété de la ville et la commission des chemins n'a pas de droits exclusifs. S'il n'y a pas moyen de débattre la question, ici, la bataille peut se faire en dehors sur un autre terrain!"

C'est le mot de la fin et l'on passe à autre chose.

L'échevin Raby attire l'attention du président du comité des chemins sur le fait que la Commission du Grand Iron a élargi la rue Lamontagne d'une quinzaine de pieds et posé ses rails sur le terrain de la ville. Il demande si le comité est informé de ce fait et s'il a l'intention de prendre des mesures, pour faire respecter la propriété de la ville.

L'échevin Martineau dit que l'inspecteur de la ville a déjà donné les avis nécessaires à la Commission. Dans quelques jours, si on constate que la compagnie ne se conforme pas à ces avis, des mesures seront prises pour l'y forcer.

L'échevin Martineau donne avis qu'il propose, à son comité, de faire un règlement permettant les jeux athlétiques le dimanche.

Sur motion des échevins Laporte et Rivers, un comité d'un mois est accordé à l'échevin LeBeuf.

L'échevin Gagnon est nommé maire suppléant pour les prochains trois mois.

En réponse à l'échevin Brunet, l'échevin Laporte dit que le comité du pompier Thibault a été soumis aux avocats de la ville et qu'une décision sera prise à ce sujet à la prochaine séance.

On renvoie au comité des marchés une lettre de l'Union des Abattoirs attirant l'attention du conseil sur le fait que les abattoirs de Forest furent brûlés en 1896 et qu'il avait été question de les rebâtir à la Pointe St. Charles. Rien cependant n'a été fait dans ce sens.

Le conseil approuve le rapport du comité des finances recommandant à la ville de payer les dépenses de frais en concu par le maire Préfontaine, dans sa cause avec l'hon. Geo. W. Stephens.

On ajourne après plusieurs affaires de routine.

## UNION TYPEO

### Le remarquable conflit de l'industrie des cigares à New-York

### LE MARCHÉ AUX COGNACDES

### La société des entrepreneurs de Chicago se désagrège

### Une autre grève générale

### DANS ONTARIO

### Wm McGregor et Sol. White sur les raies pour les prochaines élections générales

Windsor, Ont., 14 — William McGregor, député fédéral, se présentera de nouveau comme candidat libéral, aux prochaines élections. Cette décision a été annoncée hier par un communiqué de presse, dans lequel tous les membres n'avaient pas consenti unanimement à la prendre immédiatement en considération. Mais dans la nouvelle charte, on n'impose cette restriction qu'aux assemblées spéciales, mais non aux

assemblées régulières, comme l'assemblée présente. M. Lamarche cite à l'appui la clause suivante de la nouvelle charte: "288.— À ces assemblées spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, si ce n'est avec le consentement du maire et de tous les membres du conseil présents."

Le maire intervient et dit que la question est sérieuse. Son Honneur tout en admettant que la difficulté est assez délicate à trancher, n'est pas de l'avis de l'échevin Lamarche et il dit que quand même la nouvelle charte ne serait pas très claire à ce sujet, l'esprit de la loi est d'imposer la restriction en question à toutes les assemblées. Tout de même, le point en litige sera soumis aux avocats de la ville.

Comme l'échevin Gagnon n'avait ni donné d'explications, ni retiré son opposition, l'échevin Martineau lui lance une détermination. "Soyez sûr que nous ne prendrons quand même, du sable. Ces terrains sont la propriété de la ville et la commission des chemins n'a pas de droits exclusifs. S'il n'y a pas moyen de débattre la question, ici, la bataille peut se faire en dehors sur un autre terrain!"

C'est le mot de la fin et l'on passe à autre chose.

L'échevin Raby attire l'attention du président du comité des chemins sur le fait que la Commission du Grand Iron a élargi la rue Lamontagne d'une quinzaine de pieds et posé ses rails sur le terrain de la ville. Il demande si le comité est informé de ce fait et s'il a l'intention de prendre des mesures, pour faire respecter la propriété de la ville.

L'échevin Martineau dit que l'inspecteur de la ville a déjà donné les avis nécessaires à la Commission. Dans quelques jours, si on constate que la compagnie ne se conforme pas à ces avis, des mesures seront prises pour l'y forcer.

L'échevin Martineau donne avis qu'il propose, à son comité, de faire un règlement permettant les jeux athlétiques le dimanche.

Sur motion des échevins Laporte et Rivers, un comité d'un mois est accordé à l'échevin LeBeuf.

L'échevin Gagnon est nommé maire suppléant pour les prochains trois mois.

En réponse à l'échevin Brunet, l'échevin Laporte dit que le comité du pompier Thibault a été soumis aux avocats de la ville et qu'une décision sera prise à ce sujet à la prochaine séance.

On renvoie au comité des marchés une lettre de l'Union des Abattoirs attirant l'attention du conseil sur le fait que les abattoirs de Forest furent brûlés en 1896 et qu'il avait été question de les rebâtir à la Pointe St. Charles. Rien cependant n'a été fait dans ce sens.

Le conseil approuve le rapport du comité des finances recommandant à la ville de payer les dépenses de frais en concu par le maire Préfontaine, dans sa cause avec l'hon. Geo. W. Stephens.

On ajourne après plusieurs affaires de routine.

## UNION TYPEO

### Le remarquable conflit de l'industrie des cigares à New-York

### LE MARCHÉ AUX COGNACDES

### La société des entrepreneurs de Chicago se désagrège

### Une autre grève générale

### DANS ONTARIO

### Wm McGregor et Sol. White sur les raies pour les prochaines élections générales

Windsor, Ont., 14 — William McGregor, député fédéral, se présentera de nouveau comme candidat libéral, aux prochaines élections. Cette décision a été annoncée hier par un communiqué de presse, dans lequel tous les membres n'avaient pas consenti unanimement à la prendre immédiatement en considération. Mais dans la nouvelle charte, on n'impose cette restriction qu'aux assemblées spéciales, mais non aux

assemblées régulières, comme l'assemblée présente. M. Lamarche cite à l'appui la clause suivante de la nouvelle charte: "288.— À ces assemblées spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, si ce n'est avec le consentement du maire et de tous les membres du conseil présents."

Le maire intervient et dit que la question est sérieuse. Son Honneur tout en admettant que la difficulté est assez délicate à trancher, n'est pas de l'avis de l'échevin Lamarche et il dit que quand même la nouvelle charte ne serait pas très claire à ce sujet, l'esprit de la loi est d'imposer la restriction en question à toutes les assemblées. Tout de même, le point en litige sera soumis aux avocats de la ville.

Comme l'échevin Gagnon n'avait ni donné d'explications, ni retiré son opposition, l'échevin Martineau lui lance une détermination. "Soyez sûr que nous ne prendrons quand même, du sable. Ces terrains sont la propriété de la ville et la commission des chemins n'a pas de droits exclusifs. S'il n'y a pas moyen de débattre la question, ici, la bataille peut se faire en dehors sur un autre terrain!"

C'est le mot de la fin et l'on passe à autre chose.

L'échevin Raby attire l'attention du président du comité des chemins sur le fait que la Commission du Grand Iron a élargi la rue Lamontagne d'une quinzaine de pieds et posé ses rails sur le terrain de la ville. Il demande si le comité est informé de ce fait et s'il a l'intention de prendre des mesures, pour faire respecter la propriété de la ville.

L'échevin Martineau dit que l'inspecteur de la ville a déjà donné les avis nécessaires à la Commission. Dans quelques jours, si on constate que la compagnie ne se conforme pas à ces avis, des mesures seront prises pour l'y forcer.

L'échevin Martineau donne avis qu'il propose, à son comité, de faire un règlement permettant les jeux athlétiques le dimanche.

Sur motion des échevins Laporte et Rivers, un comité d'un mois est accordé à l'échevin LeBeuf.

L'échevin Gagnon est nommé maire suppléant pour les prochains trois mois.

En réponse à l'échevin Brunet, l'échevin Laporte dit que le comité du pompier Thibault a été soumis aux avocats de la ville et qu'une décision sera prise à ce sujet à la prochaine séance.

On renvoie au comité des marchés une lettre de l'Union des Abattoirs attirant l'attention du conseil sur le fait que les abattoirs de Forest furent brûlés en 1896 et qu'il avait été question de les rebâtir à la Pointe St. Charles. Rien cependant n'a été fait dans ce sens.

Le conseil approuve le rapport du comité des finances recommandant à la ville de payer les dépenses de frais en concu par le maire Préfontaine, dans sa cause avec l'hon. Geo. W. Stephens.

On ajourne après plusieurs affaires de routine.

## UNION TYPEO

### Le remarquable conflit de l'industrie des cigares à New-York

### LE MARCHÉ AUX COGNACDES

### La société des entrepreneurs de Chicago se désagrège

### Une autre grève générale

### DANS ONTARIO

### Wm McGregor et Sol. White sur les raies pour les prochaines élections générales

Windsor, Ont., 14 — William McGregor, député fédéral, se présentera de nouveau comme candidat libéral, aux prochaines élections. Cette décision a été annoncée hier par un communiqué de presse, dans lequel tous les membres n'avaient pas consenti unanimement à la prendre immédiatement en considération. Mais dans la nouvelle charte, on n'impose cette restriction qu'aux assemblées spéciales, mais non aux

assemblées régulières, comme l'assemblée présente. M. Lamarche cite à l'appui la clause suivante de la nouvelle charte: "288.— À ces assemblées spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, si ce n'est avec le consentement du maire et de tous les membres du conseil présents."

Le maire intervient et dit que la question est sérieuse. Son Honneur tout en admettant que la difficulté est assez délicate à trancher, n'est pas de l'avis de l'échevin Lamarche et il dit que quand même la nouvelle charte ne serait pas très claire à ce sujet, l'esprit de la loi est d'imposer la restriction en question à toutes les assemblées. Tout de même, le point en litige sera soumis aux avocats de la ville.

Comme l'échevin Gagnon n'avait ni donné d'explications, ni retiré son opposition, l'échevin Martineau lui lance une détermination. "Soyez sûr que nous ne prendrons quand même, du sable. Ces terrains sont la propriété de la ville et la commission des chemins n'a pas de droits exclusifs. S'il n'y a pas moyen de débattre la question, ici, la bataille peut se faire en dehors sur un autre terrain!"

C'est le mot de la fin et l'on passe à autre chose.

L'échevin Raby attire l'attention du président du comité des chemins sur le fait que la Commission du Grand Iron a élargi la rue Lamontagne d'une quinzaine de pieds et posé ses rails sur le terrain de la ville. Il demande si le comité est informé de ce fait et s'il a l'intention de prendre des mesures, pour faire respecter la propriété de la ville.

L'échevin Martineau dit que l'inspecteur de la ville a déjà donné les avis nécessaires à la Commission. Dans quelques jours, si on constate que la compagnie ne se conforme pas à ces avis, des mesures seront prises pour l'y forcer.

L'échevin Martineau donne avis qu'il propose, à son comité, de faire un règlement permettant les jeux athlétiques le dimanche.

Sur motion des échevins Laporte et Rivers, un comité d'un mois est accordé à l'échevin LeBeuf.

L'échevin Gagnon est nommé maire suppléant pour les prochains trois mois.

En réponse à l'échevin Brunet, l'échevin Laporte dit que le comité du pompier Thibault a été soumis aux avocats de la ville et qu'une décision sera prise à ce sujet à la prochaine séance.

On renvoie au comité des marchés une lettre de l'Union des Abattoirs attirant l'attention du conseil sur le fait que les abattoirs de Forest furent brûlés en 1896 et qu'il avait été question de les rebâtir à la Pointe St. Charles. Rien cependant n'a été fait dans ce sens.

Le conseil approuve le rapport du comité des finances recommandant à la ville de payer les dépenses de frais en concu par le maire Préfontaine, dans sa cause avec l'hon. Geo. W. Stephens.

On ajourne après plusieurs affaires de routine.

## UNION TYPEO

### Le remarquable conflit de l'industrie des cigares à New-York

### LE MARCHÉ AUX COGNACDES

### La société des entrepreneurs de Chicago se désagrège

### Une autre grève générale

### DANS ONTARIO

### Wm McGregor et Sol. White sur les raies pour les prochaines élections générales

Windsor, Ont., 14 — William McGregor, député fédéral, se présentera de nouveau comme candidat libéral, aux prochaines élections. Cette décision a été annoncée hier par un communiqué de presse, dans lequel tous les membres n'avaient pas consenti unanimement à la prendre immédiatement en considération. Mais dans la nouvelle charte, on n'impose cette restriction qu'aux assemblées spéciales, mais non aux

assemblées régulières, comme l'assemblée présente. M. Lamarche cite à l'appui la clause suivante de la nouvelle charte: "288.— À ces assemblées spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, si ce n'est avec le consentement du maire et de tous les membres du conseil présents."

Le maire intervient et dit que la question est sérieuse. Son Honneur tout en admettant que la difficulté est assez délicate à trancher, n'est pas de l'avis de l'échevin Lamarche et il dit que quand même la nouvelle charte ne serait pas très claire à ce sujet, l'esprit de la loi est d'imposer la restriction en question à toutes les assemblées. Tout de même, le point en litige sera soumis aux avocats de la ville.

Comme l'échevin Gagnon n'avait ni donné d'explications, ni retiré son opposition, l'échevin Martineau lui lance une détermination. "Soyez sûr que nous ne prendrons quand même, du sable. Ces terrains sont la propriété de la ville et la commission des chemins n'a pas de droits exclusifs. S'il n'y a pas moyen de débattre la question, ici, la bataille peut se faire en dehors sur un autre terrain!"

C'est le mot de la fin et l'on passe à autre chose.

L'échevin Raby attire l'attention du président du comité des chemins sur le fait que la Commission du Grand Iron a élargi la rue Lamontagne d'une quinzaine de pieds et posé ses rails sur le terrain de la ville. Il demande si le comité est informé de ce fait et s'il a l'intention de prendre des mesures, pour faire respecter la propriété de la ville.

L'échevin Martineau dit que l'inspecteur de la ville a déjà donné les avis nécessaires à la Commission. Dans quelques jours, si on constate que la compagnie ne se conforme pas à ces avis, des mesures seront prises pour l'y forcer.

L'échevin Martineau donne avis qu'il propose, à son comité, de faire un règlement permettant les jeux athlétiques le dimanche.

Sur motion des échevins Laporte et Rivers, un comité d'un mois est accordé à l'échevin LeBeuf.

L'échevin Gagnon est nommé maire suppléant pour les prochains trois mois.

En réponse à l'échevin Brunet, l'échevin Laporte

